Projet Pédagogique 2016

Club des jeunes, 10-17 ans

Parc du château, 34570 Pignan, Tel: 06 19 91 42 70,
Mail: club_ados@pignan.fr

Sommaire

Table des matières

1 PRÉAMBULE 3

2 INTRODUCTION 4

3 SERVICE JEUNESSE 5

3.1 GÉNÉRALITÉ 5

3.1.1 Situation géographique 5

3.1.2 La structure 5

3.1.3 L'équipe 6

3.1.4 Conditions d'accueil 7

3.2 LE PROJET PÉDAGOGIQUE 8

3.2.1 Les enfants accueillis 8

3.2.2 Public et environnement 8

3.2.3 Les objectifs éducatifs 10

3.2.4 Les objectifs pédagogiques en direction des enfants 10

3.2.5 Les moyens 12

3.2.6 Activités 13

3.2.7 Projet sur l'année 14

3.3 L'ENCADREMENT 15

3.3.1 Le projet pédagogique de l'équipe d'animation 15

3.3.2 Les rôles du directeur et de l'animateur 15

3.4 JOURNÉE TYPE 18

3.4.1 Journée d'accueil de loisirs 18

3.4.2 Journée sortie 20

3.5 ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP 21

3.6 L'ÉVALUATION 21

3.7 SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION 22

3.7.1 Généralités 22

3.7.2 Lors des sorties ou des activités à l'extérieurs 23

4 CONCLUSION 25

1 Préambule

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques du club des jeunes.
Elaboré à partir du projet éducatif de territoire défini par la municipalité, il est écrit par le directeur après concertation avec les animateurs référents de la structure.
Ce projet pédagogique est à disposition des familles qui souhaitent en prendre connaissance, et doit être connu par le personnel intervenant dans la structure (à disposition au Club des jeunes et sur le site internet de la commune).

2 Introduction

Le service jeunesse est un service municipal qui accueille sur les vacances scolaires les jeunes de 10 à 17 ans.
Placer sous la tutelle du service enfance jeunesse de la ville de Pignan, le club des jeunes, à travers la mise en œuvre de son projet pédagogique, participe à la réalisation de la politique éducative de la ville, politique qui met l'accent sur le développement et l'épanouissement du jeune pour lui permettre de trouver sa place dans la société actuelle.

C'est un document de travail mais aussi un outil de référence (rappel de réglementation) pour toute personne travaillant régulièrement ou occasionnellement au Club des jeunes. Tout animateur devra en prendre connaissance et pourra contribuer à son enrichissement.

3 Service jeunesse

3.1 Généralité

3.1.1 Situation géographique

La commune de Pignan est située en zone périurbaine à 10 kilomètres de Montpellier, dans le département de l'Hérault (34570).
La commune fait partie de la métropole de Montpellier et profite de la dynamique sociale et économique de celle-ci, ce qui influe sur l'accroissement de la population Pignanaise.
Celle-ci est proche de 6342 habitants. (relevé 2012)
La commune dispose d'écoles primaires publiques et privées avec environ 500 enfants et de collèges publics et privé accueillant environ 1000 élèves.

3.1.2 La structure

Le club des jeunes fonctionne les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (jours ouvrables)
Le club dispose de ces propres locaux qui se situent dans le parc du château.

ALSH club adolescent
Parc du château
34570 Pignan
Tel : 06.19.91.42.70
Mail : club_ados@pignan.fr
N° 0340109CL000115

Notre capacité d'accueil est de 24 adolescents.
Nous acceptons les jeunes de 10 à 17 ans.

Accueil: Le matin de 7h30 à 9h30
L'après midi de 13h30 à 14h (pour les inscriptions en demi-journée)

Départ: Le matin à 11h45 (pour les inscriptions en demi-journée)

L'après midi de 17h à 18h30.

La structure sera déclarée auprés de la DDCS par téléprocédure deux mois au moins avant la date prévue pour la première utilisation du local. Cette déclaration sera reconduite chaque année en juin. La DDCS délivre alors un récépissé assorti d'un numéro d'enregistrement attestant de la récéption de la déclaration. Ce récépissé sera affiché au club des jeunes, dans le panneau d'affichage. Pour chaque période de vacances et au plus tard 2 jours avant le début de période d'acceuil, l'organisateur saisit la fiche complémentaire à la déclaration.
La fiche complémentaire apporte des précisions relatives: au nombre de mineur acceuillis par tranches d'âge, à la composition et à la qualification de l'encadrement.

3.1.3 L'équipe

L'équipe pédagogique:
Les enfants du club des jeunes sont encadrés par des animateurs professionnels et diplômés jeunesse et sport.

Directeur: Bailly Joffrey (Stagiaire BAFD, Licence STAPS)
Directeur adjoint: Collemiche ludovic (BPJEPS LTP)
Animateurs: Limata Bernard (Educateur territorial APS), Burnens Anaïs (Stagiaire BAFA)

Un encadrement de deux animateurs (obligatoirement une femme et un homme) permanents à l'année. Un animateur pour 12 enfants.
Suivant le nombre de jeunes d'autres animateurs compléteront l'équipe.
Au moins 50% des animateurs devront être titulaires soit du Bafa, soit d'un diplôme ou titre admis en équivalence, soit être des agents titulaires de la fonction publique territoriale dans le cadre de leur mission.
Les animateurs stagiaires peuvent représenter entre 0% et 50% de l'encadrement.

L'équipe technique:
2 agents du service technique communal et 1 agent d'entretien pour l'entretient des locaux.

3.1.4 Conditions d'accueil

Le club des jeunes s'adresse à tous les jeunes en vu de leurs proposer des temps d'animations sportifs, culturels et ludiques, ainsi que des sorties variées et des séjours sportifs (mini camp).
L'accueil se fait par l'équipe d'animation sur les lieux et durant les heures mentionnées sur le programme d'activité mise à jour à chaque vacances scolaires.

L'admission d'un mineur en acceuil collectif est conditionnée à la fourniture préalable sous enveloppe cachetée portant le nom du mineur d'informations relatives:

- Aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications (copies des pages du carnet de santé realtives aux vaccinations). 3 vaccinations obligatoires en France: Antidiphtérique, Antitétanique, Antipoliomyélite.
  - Aux antécédants médicaux ou chirurgicaux.
  - Aux pathologies chroniques ou aiguës en cours.

Il est indispensable que l'ensemble des informations médicales citées et pouvant avoir une incidence sur la participation de l'enfant aux activités soient transmises.
Le club des jeunes utilisera pour regrouper ces informations la "Fiche sanitaire de liaision" Document Cerfa N°10008*02.

Le dossier administratif d'inscription valable une année civile se compose :

- Fiche nominative de renseignement.
- Fiche sanitaire de liaison.
- Autorisation médicale et parentale, autorisation de sortie et autorisation photographique.
- Règlement intérieur.

Ce dossier dûment complété est obligatoire, aucun jeune ne sera accepté au club des jeunes si ce dossier d'inscription n'a pas été remis.
Lors de la première inscription les parents devront être obligatoirement présents. *(Annexe 1)*

Pour participer aux animations les familles devront à chaque vacances scolaires:

- S'inscrire pour chaque activités à la journée où demi-journée. Les inscriptions se déroulent les deux mercredis avant chaque vacances de 16h à 19h et se poursuivent lors des vacances.
- Régler la ou les activités immédiatement.

3.2 Le projet pédagogique

3.2.1 Les enfants accueillis

Le club des jeunes est un lieu d'accueil, de dialogue et d'information. Il permet de souder les jeunes autour d'un projet commun, de les responsabiliser et de les accompagner dans leur demande.
De les encourager à développer leur capacité d'initiative, ainsi que leur prise de responsabilité.

3.2.2 Public et environnement

Depuis la création du club, les animateurs ont constaté une dégradation des situations économiques et sociales des familles habitant la ville, cette dégradation induit des difficultés:

- Difficultés de quelques parents à assurer leur parentalité, déléguant ce rôle à l'animateur.
- L'abandon à eux même des jeunes, pouvant assumer en outre la garde d'enfants plus jeunes.
- Les difficultés de participation financière (Taux de chômage: 10,5%).
- La rupture de lien social avec l'école.
- Un accroissement de la mono parentalité (Parents divorcés: 6,3%; Parents veuf, veuve: 6,2%).

Source INSEE.

3.2.2.1 Typologie du public 10/13 ans

Période où le jeune se situe entre l'enfance et la pré adolescence, situation difficile à gérer pour certains jeunes car ils manquent de repères. Le club des jeunes est là aussi pour leur inculquer ses repères.

Entre 10 et 13 ans, le jeune affirme ses idées et son besoin d'indépendance. L'animateur doit être à l'écoute des jeunes afin de répondre à leurs besoins.

Moteur

- Croissance rapide, puberté, cherche ses sensations, décalage garçon/fille.
- Vif intérêt des garçons pour l'activité physique.

Cognitif

- Argumente, affirme ses idées, compréhension, passage de la pensée concrète à un raisonnement abstrait.
- Vif intérêt pour les jeux aux règles complexes, pour la réalisation d'objets exigeant de la patience et du savoir faire.

Socio-affectif

- Recherche son identification, affirmation des idées, besoin d'indépendance, besoin de règles.
- En pleine affirmation de leur personnalité, les préados mettent progressivement à distance l'affection de leur parent pour s'ouvrir au monde extérieur.
- Malgré l'intérêt des uns et des autres, les filles et les garçons ont des difficultés à s'entendre, les filles privilégient les rapports affectifs avec une ou quelques amies, les garçons évoluent eux en bande. Intérêt des jeux collectifs favorisant la mixité, l'adulte intervient comme motivateur.

3.2.2.2 Typologie du public 14/17 ans

Ce sont des jeunes qui n'ont pas les même besoins que ceux du club 10/13 ans. Ils ont beaucoup plus envies d'indépendance et veulent un lieu sans contraintes pour pouvoir se réunir ou faire des soirées.

Moteur

- Changement du corps, période de puberté. L'image de soi à cet âge est une chose importante car le corps doit être pour les adolescents « conforme » à un groupe, afin que celui-ci soit reconnu comme membre apparent du groupe.

Cognitif

- Argumente et affirme ses idées.

Socio-affectif

- Période de distance par rapport aux parents, âge de nouvelles relations amicales, amoureuses et sociales.
- Affirmation de ses idées, besoin d'indépendance.

3.2.3 Les objectifs éducatifs

Un projet éducatif de territoire est mis en place sur la ville de Pignan pour 2015/2018 dont les cinq axes majeurs sont les suivants:

- Développer la personnalité de chacun
- S'ouvrir au monde et à ses réalités
- Apprendre la vie en collectivité
- Donner le goût de l'engagement, des responsabilités et de l'action
- Favoriser le maintien du rôle éducatif auprés des familles dans toutes ses composantes.

La ligne directrice de la commune est la suivante:

- Permettre aux jeunes de devenir citoyens investis,
- Elle veut contribuer à la formation globale et à l'accompagnement de l'enfant, à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie par la pratique d'activités de manière volontaire.

3.2.4 Les objectifs pédagogiques en direction des enfants

Dans une démarche de continuité des ALSH maternelle et primaire, nous souhaitons faire émerger les richesses et les compétences avérées de chacun.

1. Finalité: Développement de la personne.

<u>But</u>: Permettre à tous l'accession à des activités équilibrantes.

<u>Objectifs généraux</u>: Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins pour favoriser leur engagement.

Mettre en oeuvre des projets d'animations adaptés et articulés propices au développement socio-culturel, socio-éducatif des jeunes.

<u>Objectifs opérationnels</u>: L'enfant doit être en confiance pour être force de proposition, lui permettant de participer activement aux activités.

L'enfant exprime ses envies avant la mise en place des activités et l'enfant choisi les activités qu'il veut faire.

Moyen: Favoriser des activités culturelles, musicales, d'art plastiques et jeux sportifs.

Mise en place d'un tableau d'expression ou l'enfant exprime ses envies.

Mise à disposition de différents ateliers pour les temps libres.

Mise en place d'un projet commun autour du VTT. (Balade, atelier réparation, parcours sécurité routière, théâtre photo sur le thème de l'alcool au volant).

2. Finalité: Viser l'autonomie des personnes.

But: Etre capable d'exprimer ses besoins, ses désirs, ses envies.

Objectifs généraux: Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie et participer au développement de l'enfant pour qu'il se contruise, s'épanouisse et s'émancipe harmonieusement.

Elaboration à partir d'une reflexion concertée avec les animateurs de son propre programme d'activités.

Objectifs opérationnels: Je veux que l'enfant soit acteur de ses vacances pour qu'il se fasse plaisir.

Je veux que l'enfant puisse avoir différentes activités au choix.

Moyen: Mise en place de différents coins pour faciliter les activités; coin calme, jeux de société, dessin-graff, activités manuelles.

Mise en place d'un affichage organisé; espace d'information (régle de vie, programme, info sécurité) espace d'exposition (réalisation des enfants) et espace d'expression libre.

Réunion enfants-animateurs. C'est un temps d'échange, de parole, d'écoute et de prise de décisions sur la vie du centre. Les décisions sont inscrite sur le tableau des délibérations.

3. Finalité : La socialisation.

But: Favoriser le vivre ensemble, être à l'écoute des autres, favoriser les échanges dans le groupe, réguler le groupe; Impulser une dynamique

Objectifs généraux: Permettre aux enfants d'approfondir leur connaissance de leur environnement afin de se l'approprier et de se construire des repères.

Objectifs opérationnels: Prendre des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles.

Participer à la vie de son village, participer à sa transformation.

Favoriser la mise en place de jeux collectifs, spectacles.

Moyen: Aller à la rencontre des commerçants et des associations du village pour profiter de leur savoir faire.

Participer aux manifestations du village (Téléthon, Carnaval).

4. Finalité : La prise de responsabilité

But: Etre capable de respecter les régles de vie, du jeu, partager les responsabilités entre membre du groupe.

Objectifs généraux: Organiser collectivement un projet de A à Z.

Structurer un groupe avec rôles et responsables.

Objectifs opérationnels: Mettre en place des activités permettant une répartition des rôles et des tâches d'un commun accord.

Mise en place d'un événementiel.

Moyen: Mise en place de différents groupes avec des tâches définies à l'avance (matériel, goûter, repas).

Gestion et organisation d'un tournoi (mettre en place les équipes, l'arbitrage, déroulement, récompenses).

3.2.5 Les moyens

3.2.5.1 Les moyens humains

L'équipe se compose à chaque vacances d'un directeur et d'un (e) animateur(rice)

Nous nous efforcerons de privilégier la mixité homme/femme dans l'équipe.

3.2.5.2 Les moyens matériels

Nous disposons d'une réserve de matériels consommable, ainsi que des jeux de sociétés, des livres et du matériel sportif.

Les locaux: nous disposons de deux salles avec différents aménagements (aménagement lecture, jeux de société, babyfoot, cuisine).

Nous avons à notre disposition le parc, le parcours de santé, les trois gymnases de la commune (de capacités différentes) et le restaurant scolaires.

3.2.5.3 Les moyens financiers

Un budget de fonctionnement nous est alloué chaque année par la municipalité. Ce budget voté par le conseil municipal nous permet de réaliser nos projets d'animation et nous permet d'effectuer nos achats en matériels pédagogique.

3.2.5.4 Partenaires

Nous pouvons faire appel:
à la médiathèque de la métropole,La Gare.
à la piscine de la métropole, Poséïdon.
aux associations culturelles et sportives de la commune.
aux commerçants du village.
à l'ODSH, à la métropole, aux Autocars

3.2.6 Activités

Au club des jeunes:
Pour atteindre les objectifs, l'équipe d'animation mettra en place des projets d'animations :

- Des activités multisports (Handball, Futsal, Pétéqua, Hockey, Pétanque…) se déroulant à la Halle des sport ou dans le parc du château.
- Des activités manuelles de créativité, artistique et plastique (mosaïque, dessin, fabrication d'objets en bois, bricolage …) se déroulant au club des jeunes.
- Des activités pour les filles (ateliers de créations bijoux, sport, …)
- Des grands jeux collectifs extérieurs (Drapeau, Béret…) se déroulant à la Halle des sport ou dans le parc du château.
- Des animations à thèmes (scientifique, bois, Cirque, Electrique, noël)
- Journée sportive avec Hérault sport se déroulant à la salle du Bicentenaire.
- Animation inter-centre avec l'ALSH primaire "les petites canailles"

Réglementation des activités sportives:

L'accueil de loisirs mettra en place des activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacemnent et ne présentant pas de risque spécifique. Ces activités ne faisant pas l'objet d'une réglementation spéciale doivent impérativement répondre aux six critéres suivants:

- Etre ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer.
- Etre proposées sans objectif d'acquisition. Pratique d'initiation et de découverte
- Leur pratique ne doit pas être intensive.
- Ne pas être exclusives d'autres activités.
- Etre accessibles à l'ensemble des membres du groupes.
- Etre mises en oeuvre dans des conditions de pratique et d'environemnt adaptés au public.

L'activité physique n'est, comme toute autre activité, qu'un moyen de parvenir à la réalisation des intentions éducatives annoncées par l'organisateur aux familles.

3.2.7 Projet sur l'année

Nous avons décidé en équipe, d'effectuer sur l'année 2016 des projets d'animations autour du thème de l'expession. Les enfants peuvent s'initier à différentes activités artistiques comme la danse, le cirque et la musique mais également des activités manuelles.

Chaque vacances permet d'effectuer des activités différentes:

Danse avec Zumba, Hip-hop...

Musique avec Slam, écriture de texte, mix...

De plus, nous organisons tous les ans, en été un séjour de vacances pour 24 enfants de 10 à 15 ans. *(Annexe 2)*

Un projet pédagogique sera établit pour chaque séjour, celui-ci sera à disposition des familles et de l'organisateur.

L'équipe de direction après avoir prévenue les familles sur la mise en place d'un séjours organisera une à deux réunions d'inscriptions. Une réunion d'information pour les familles participantes sera établit (présentation de la structure d'accueil, des animations, de l'organisation des journées et vie quotidienne...).

3.3 L'encadrement

3.3.1 Le projet pédagogique de l'équipe d'animation

Objectifs généraux :

L'équipe du club des jeunes s'impliquera activement dans tous les moments de vie pour que les enfants soient les plus épanouis possible.

Un travail d'équipe sera mis en place pour que chacun puisse poursuivre les mêmes objectifs:

- Prendre conscience du respect des lieux.
- Gérer l'organisation des tâches.
- Prendre des initiatives et être disponible.
- Respecter les autres
- Echanger, communiquer et se concerter
- Participer et s'impliquer

Objectifs opérationnels :

- Travailler en cohérence sur les différents projets de la structure
- Organiser des activités adaptées aux adolescents
- Accompagner les jeunes dans la recherche d'autonomie, dans la socialisation et les savoirs en proposant des activités ludiques et en aidant les enfants à mettre en place leurs projets.
- Créer une relation de confiance avec les familles et le jeune.

3.3.2 Les rôles du directeur et de l'animateur

3.3.2.1 La direction:

Le directeur de l'accueil a un rôle fondamental. Il est le garant du bon fonctionnement de l'accueil, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains.

Il rend régulièrement compte au responsable du service jeunesse de la mairie.

Il doit être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs.
Il fait lui-même partie de l'équipe d'animation.
L'accueil sera à l'image de celui qui le dirige.

- La direction élabore le projet pédagogique avec son équipe et veille à son application
- Elle est responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants, des animateurs et du personnel de service.
- Elle est gestionnaire.
- Elle assure le suivi des stagiaires BAFA/BAFD
- Elle a un rôle de formateur auprès de son équipe et des stagiaires qui travaillent sur le centre.
- Elle est à l'écoute des animateurs, des enfants, des parents.
- Elle veille à la sécurité des enfants et des adultes.
- Elle est responsable de la structure.
- Elle dialogue avec les familles.
- Elle gère les conflits (enfants/animateurs/familles)
- Elle est dynamise l'équipe.
- Elle a un devoir de réserve et de discrétion.

3.3.2.2 L'animateur:

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec l'équipe :

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)

Avec les parents :

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernés.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

3.3.2.3 L'adjoint d'assistant sanitaire:

Dans tout accueil collectif de mineurs, l'un des membres de l'équipe d'encadrement doit assurer le suivi sanitaire du centre. Cette personne est titulaire du PSC 1 (prévention et secours civiques niveau 1)

- Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi sanitaire du séjour.
- Il est responsable de l'infirmerie, du suivi sanitaire, des soins, des trousses à pharmacie.
- Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.
- Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs.
- Il prend les contacts avec les médecins rattachés au centre.
- Il fait de la prévention et informe régulièrement tous les autres membres de l'équipe
- Il gère les Fiches Sanitaire de Liaison.
- Il gère le cahier d'infirmerie.
- Il est le référent en matière de santé auprès des parents.

3.4 Journée type

3.4.1 Journée d'acceuil de loisirs

7h30-9h30 Accueil

Le temps d'accueil permet de faire le lien entre le milieu familial et la vie à l'accueil de loisirs.

Chaque enfant ou famille est accueilli par un membre de l'équipe, il est très important que chaque enfant et chaque membres de l'équipe se disent bonjour entre eux. De plus il est important que chaque membre de l'équipe témoigne à cet enfant un petit geste amical où une petite discussion informelle pour se renseigner sur l'état de l'enfant. (fatigue, énervé, joyeux..). Inscription de l'enfant sur la fiche de présence.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs.

L'enfant doit se retrouver dans son lieu et s'y sentir le mieux possible. Celui-ci à différents choix d'activités: lire, jeux de société, dessin, discussion…

L'animateur reste disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de faciliter l'accueil. Cela peut passer par la discussion ou le jeux avec un groupe d'enfant.

9h30-11H30 Proposition et début des activités

A la fin de l'accueil, les enfants et les animateurs se retrouvent autour de la table. C'est un moment d'échanges, de dialogues, il permet aux différents groupes d'activités de se constituer. Les propositions d'activités sont listés sur un tableau permettant ainsi aux enfants de choisir et de se positionner sur tel ou tel activités.

11h30-12h00 Temps calme

Fin des activités et temps calme jusqu'au repas. Ce temps permet de ranger le matériel et les salles, il permet également à l'enfant d'avoir un moment qui lui appartient (jeux de société, lecture).

Les enfants inscrient pour la matinée peuvent partir à 12h45. Les enfants restant partent avec nous au restaurant scolaire de l'école primaire Lucie Aubrac, à 5 minutes de marche.

La mise en place des tables est assurée par un groupe d'enfant et un animateur (Mise en place des couverts, du pain, des pichets d'eau).

Avant de passer au repas tous les enfants vont aux sanitaires et se lavent les mains.

12H00-13H15 Repas

Le repas réunis les enfants du centre pré-ados/ados et primaires. Nous voulons faire du repas au moment convivial, calme et de détente. Les enfants se placent à la table de leur choix. Un enfant de chaque table est nommé chef de table, celui-ci participe à la mise en place et au débarrassage de la table. Nous souhaitons que le repas soit un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intéret de manger équilibré), un moment où l'enfant apprend l'autonomie (se sert seul à boire et à manger), un moment de socialisation (discussion, échange entre eux).
Fin du repas et départ à l'accueil de loisirs ados.

13H15-14H00 Temps calme

Aprés le repas les enfants choisissent leurs activités, c'est également un temps d'accueil des enfants de l'aprés midi.

14H00-16h30 Proposition et début des activités de l'aprés midi.

16H30-17H00 Goûter

Temps de pause dans l'aprés midi, nous nous réunissons dans un climat convivial pour goûter. Il permet le lien entre le temps d'activités précédent et la fin de la journée. Un bilan de la journée est fait avec les enfants. Chacun exprime ce qu'il pense de la journée, ce qu'il a fait, ce qu'il a aimé ou non, ce qu'il aimerait faire la prochaine fois ou ce qu'il changerait dans le déroulement de la journée. Chaque nouvelle proposition est inscrite dans le tableau des délibérations.

17H00-18h30 Départ

Les enfants qui souhaitent partir et qui ont l'autorisation de leur parents peuvent partir dés 17H. Les autres enfants attendant l'arrivée de leur parents. Ils peuvent faire des activités de leur choix. Le directeur et les animateurs restent disponible pour le départ de l'enfant avec sa famille.

18h30 Fermeture

Avant la fermeture, les animateurs et le directeur se réunissent pour faire le point sur la journée. Chacun énonce ses sentiments sur la journée et sur les

activités qu'il a effectuées. Le bilan écrit tient compte également des décisions des enfants ennoncées pendant le goûter.

3.4.2 Journée sortie

Accueil
L'accueil des enfants s'effectuera au club des jeunes de 7H30 jusqu'à l'heure du départ. Lorsque tous les enfants seront présents, le groupe se dirigera au parking de l'école Lucie Aubrac pour prendre le bus.

Trajet en Bus. Compagnie Franjeau. Aller

Proposition et début des activités
L'équipe élaborera les groupes en fonction des critéres énoncés par le prestataires (difficulté physique, motricité...) ou, en l'absence de contraintes suivant les affinités. Cette mise en place instaurera une mixité dans les groupes d'enfants.

12H00-13H00 Repas Pique-nique
Les enfants devront prendre leur sac à dos, bouteille d'eau. Le repas pique-nique et le goûter sera fournie par l'accueil de loisirs. Traiteur CRM
Les repas seront pris en commun.

13H00-14H00 Temps calme et temps de repos.
Chaque enfant à la possibilité d'effectuer un temps calme (discussion, jeux calme, dessin) ou un temps de repos (repos, sieste)

Proposition et début des activités

Trajet en Bus. Compagnie Franjeau. Retour
Le retour s'effectuera sur le parking de l'école primaire Lucie Aubrac.
Si le groupe arrive aprés 17H, les enfants ayant l'autorisation parentale de sortie, pourront rentrer chez eux lorsque le directeur de l'acceuil les aura noté sur la fiche de présence et les aura autorisé à partir. Ce départ s'effectuera uniquement au portail de l'école Lucie Aubrac.

Départ

Les enfants restant, attendront leurs parents au club des jeunes.
Temps libre jusqu'à 18H30.

3.5 Accueil d'un enfant en situation de Handicap

Un travail de coopération sera organisé avec les différents co-éducateurs de l'enfant. Nous sommes en contact direct avec la famille pour suivre l'évolution de l'enfant, tout en expliquant, nos limites dans la prise en charge du handicap. Une période d'essai sera proposée à la famille.
Un PAI (projet d'accueil individualisé) peut être mis en place, surtout pour les allergies alimentaires. Suite à ce PAI mis en place, la famille s'engage à mettre à notre disposition les médicaments que nous pourrions avoir besoin d'administrer en cas de réactions allergiques par exemple. Les animateurs sont tenus informés par le directeur des enfants ayant un PAI et si besoin un animateur référent sera mis en place.
Pour des régimes particuliers, le traiteur peut nous livrer des repas végétariens, sans porc et sans poisson.

3.6 L'évaluation

Chaque fin de journée nous effectuerons une réunion de régulation, entre animateur et directeur permettant à chacun de s'exprimer, d'échanger, de partager ses expériences et de réajuster nos actions.
En fin de période de vacances un bilan quantitatif et qualitatif sera effectué suivant ces critéres:

1. Le projet:

Les objetifs fixés sont-ils atteints?
Le lien a t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menés ou sorties?

2. L'équipe:

Répartition des tâches?
Mixité dans l'équipe?
Echange et travail en commun?
Relations équipe d'animation et équipe de direction?
Réunion?

3. Le fonctionnement:

Organisation de l'accueil?

Les moyens matériels?
Respect des horaires?
Préparation des activités?
Préparation et gestion des sorties?
Gestion du temps calme?
Gestion des repas?

4. Les enfants:

Participation des enfants?
Activitée adaptées à l'âge?
Ecoute et prise en charge des enfants?
Respect du rythme des enfants?

5. Les familles :

Communication avec les parents?
Prise en compte des demandes des parents?

6. Séjour:

Structure:
L'accueil?
Locaux?
Repas? Pique nique? Petit déjeuner? Goûter? Repas spécifiques ?
Intervenants:
L'accueil ?
Mise en oeuvre avec Prise en charge des groupes ?
Organisation matérielle ?
Consignes ?
Gestion du temps ?
Relation avec les enfants ?
Collaboration avec l'équipe ?
Contenus ?

3.7 Sécurité et réglementation

3.7.1 Généralités

Dés leur arrivée et surtout lors de leur départ, les jeunes doivent se signaler et se noter sur la fiche journalière de présence, dans le cas où le jeune est inscrit

et ne vient pas, l'animateur présent devra appeler le tuteur légal de l'enfant afin de prévenir de l'absence de celui-ci.

Il est formellement interdit de fumer dans la salle, conformément à la réglementation prévue à l'article L.335-28 du code de la santé publique.
Il est formellement interdit d'introduire toutes substances illicites, alcool et boisson énergétique dans l'enceinte et aux abords de la salle.

3.7.2 Lors des sorties ou des activités à l'extérieurs

Lors des sorties à l'extérieur, nous devons prendre les dossiers et fiches sanitaires des enfants, ainsi qu'une trousse à pharmacie. Nous devons également laisser à l'organisateur la liste des enfants présents à la sortie.

3.7.2.1 Transports et déplacements

<u>Déplacement en autocars : (pour les sorties)</u>
Un chef de convoi est désigné. Il est responsable du voyage. Il doit s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement.
Sa mission est la suivante :

- Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement de groupes d'enfants.
- Avoir pris connaissances du contrat de transport.
- Etre en possession de la liste des enfants. Pointer les enfants présents sur cette liste (remettre une liste à l'organisateur). Pointer les enfants aprés chaque arrêt.
- Prendre connaissance, avec le chauffeur, du déroulement du trajet.
- Informer l'équipe des régles de sécurité.
- Rappeler les consignes en cas d'accicent ou d'incendie.
- Veiller à ce que les enfants restent assis durant le trajet, attachent leur ceinture de sécurité. Veiller à ce qu'aucun sac ne vienne encombrer l'allée du car.

<u>Déplacements piétons : (pour les activités et le repas)</u>
L'accotement doit être utilisé en priorité quand il est praticable. Il est recommandé d'encadrer le groupe en plaçant un responsable à l'avant et à l'arriére, et de prévoir un éclaireur pour les virages.

Hors agglomération les piétons isolés ou en colonne par un, doivent en principe se tenir du coté gauche de la chaussé dans le sens de leur marche, donc face aux véhicules qu'ils peuvent ainsi voir venir.
L'utilisation des passages piétons est obligatoire si ceux-ci sont situés à moins de 50 mètres.
Quotas d'encadrement identiques aux ACM.
Conseillés : vêtements de couleur claire ou gilet jaune, bandes et/ou brassards réfléchissants.

<u>Déplacement à vélo : (pour la piscine poséïdon, piste cyclable)</u>
Le repérage de l'itinéraire est nécessaire.
Il convient de vérifier l'état du matériel : vélos adaptés à la taille des enfants, équipés de lumiéres, d'avertisseur sonore et de freins efficaces.
L'équipe s'assurera de la capacité des enfants à maitriser l'engin en effectuant des petits exercices d'habiletés sur la piste de sécurité routière à l'école Lucie Aubrac.
L'équipe de direction oblige chaque enfant à avoir un casque adapté et un gilet de haute visibilité (l'Alsh ados pourra préter ce matériel).
L'équipe disposera d'une trousse de réparation, d'une trousse de secours, d'un avertisseur sonore et d'un téléphone portable.
Les encadrants communiqueront à l'organisateur la liste des enfants et leur départ/arrivé de l'accueil. Le service technique de la commune sera également averti de cette sortie, il se tiendra à disposition en cas de problème mécanique pour récupérer l'engin.
Les familles seront prévenus dans les plus bréf délais en cas d'incidents ou d'accidents.

3.7.2.2 Baignade (sortie piscine Poséïdon)

Compte tenue du risque de noyade, c'est une activité qui ne doit jamais être improvisée. L'équipe de direction à mis en place un momento sur la réglementation activité de plein air *(Annexe 3).*

La pratique de certaines activités (nautique ou d'eau vives) dans l'accueil de loisirs ou séjours de vacances est subordonée à l'obtention du test d'aisance aquatique. Ce test peut être réalisé en piscine. Le club des jeunes organisera une à deux séances à la piscine Poséïdon pour que les enfants puissent effectuer le test.

3.7.2.3 Pique-niques et goûter

Il est important de prendre en compte la sécurité alimentaire dans la préparation des pique-niques pris à l'extérieur. Si le transport en glacière n'est pas possible, on privilégiera les produits non altérables.
Les familles n'auront pas à fournir de pique-niques ni de goûter, sauf en cas d'allergies de l'enfant.

4 Conclusion

Ce projet pédagogique est valable pour le Club des jeunes lors des périodes de vacances scolaires. (Vacances d'hiver, de printemps, d'été: Juillet et Août, d'automne).
Celui-ci décline les conditions de mise en oeuvre du projet éducatif pour l'accueil de loisirs. Il traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en terme clair la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune.
Les familles ont à leur disposition le projet pédagogique, le planning d'activité, les menus pour les repas du midi.

L'équipe reste à la disposition de celles-ci pour toute information complémentaires.

Mme le Maire.
Mme Michelle

Adjointe à la jeunesse, petite enfance et affaire scolaire.
Mme Danielle Duboucher

Directeur, Club des jeunes.
M. Joffrey Bailly

Annexe

Annexe 1: Dossier d'inscription
Annexe 2: Projet Camp Valrance
Annexe 3: Les activités de plein air, Baignade